REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 14 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 06/04/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21
Absents : 06
dont représentés : 04

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean-François ; PIREDDA Albert

Etaient absents : MARTINETTI Jean-Philippe ; OTTOMANI Sébastien ; GUIDICELLI Sébastien ; CHIODI Sandrine ; VILLARD-ANGELI Dominique ; CARIA Sandra.

Etaient représentés : CHIODI Sandrine était représentée par MONDOLONI Ange-Marie ; MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre ; VILLARD ANGELI Dominique était représentée par PAOLI Christian ; CARIA Sandra était représentée par CASAMATTA ANDREANI Bernadette.

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL140417

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNAL M14

VU le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor de Prunelli-Di-Fium'Orbu, en ce qui concerne le budget de la commune de Prunelli-Di-Fium'Orbu,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne le budget communal;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré,
Pour : 16 voix / Contre : 5 voix / Abstention : 0 voix
le conseil municipal décide

- De déclarer que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2016 par le comptable du trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute Corse)